

Dispositif « d'aide à la mobilité » pour un séjour à l'étranger  
**Subvention individuelle accordée aux étudiant·e·s de licence sous forme d'aide financière**

**Textes de référence**

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.123-3, L.612-3-I), L.612-3, L.712-3, L.821-1, et D.612-1-14,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

L'équipe politique souhaite proposer un soutien financier à des étudiants de licence 1 (L1), inscrits dans l'une des UFR de l'Université Bordeaux Montaigne, dans le cadre du dispositif « Aide à la mobilité » défini ci-après. Ce dispositif est financé par les crédits de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE).

Le dispositif d'« aide à la mobilité ORE » encourage les étudiants à la mobilité internationale dans la perspective de consolider leur apprentissage en langue et/ou les connaissances en cours d'acquisition au sein de leur formation. Cette consolidation des acquis a pour objectif principal de favoriser leur réussite.

1) Nature de la subvention

L'établissement soutient la mobilité internationale et met en concours l'obtention de bourses pour des séjours à l'étranger. La subvention est susceptible d'allouer 40 bourses pour l'année 2021-22 d'un montant maximum de 400 € chacune. La commission de recrutement peut décider de moduler ce montant, dans une fourchette comprise entre 200 € et 600 €, selon le pays de destination choisi par l'étudiant·e.

2) Demandsurs éligibles

Tout étudiant inscrit en licence 1 au sein de l'une de nos trois UFR (cas de figure précité) sollicitant un soutien financier lié à une mobilité internationale :

- dont le projet, en lien avec ses études, est de nature culturelle, associative et comportant le cas échéant des activités linguistiques (cours de langue, etc.),
- bénéficiant déjà d'un dispositif d'accompagnement ou non.

3) Dossier de demandes de bourses

Chaque UFR propose différentes campagnes par année civile sous forme d'appel à candidature en amont de chaque période de vacances universitaires (hors vacances d'été). Pour 2021, les étudiants ont été exceptionnellement sollicités pour des départs sur la période d'été en raison de la crise sanitaire.

Suite à la diffusion de l'appel à candidature auprès de tous les étudiants inscrits en L1 dans les départements de l'UFR concernée, les candidats doivent transmettre *a minima* une lettre de motivation précisant la durée, le lieu, l'objet du déplacement et sa finalité.

#### 4) Procédure

##### Modalités d'attribution

Après l'étude de la candidature par la commission d'attribution organisée en présence de la direction de l'UFR, la direction des relations internationales et les directeurs de département et/ou d'études, les demandes d'aide financière sont attribuées (indépendamment du budget de l'UFR) aux conditions suivantes :

- Pertinence du projet,
- Séjour à l'étranger,
- Mobilité effectuée sur les périodes extérieures à celles de cours et d'examens.

Après avis favorable de la commission, le candidat devra constituer son dossier et le remettre au responsable administratif de son UFR ; ou l'envoyer électroniquement à une adresse générique créée par l'UFR dans les 15 jours suivants la réception d'un e-mail lui indiquant les pièces complémentaires à fournir.

##### Constitution du dossier

- Charte participative relative à la mobilité comportant les pièces justificatives demandées remplie et signée,
- Copie de la carte nationale d'identité,
- Relevé d'identité bancaire.

##### Attribution des bourses

La décision contenant la liste des candidats retenus sera mise à la signature de l'ordonnateur. L'agence comptable procèdera au versement des bourses en une seule fois.

#### 5) Obligation des étudiants bénéficiaires de l'aide financière

Les étudiants bénéficiaires de l'aide sont tenus de justifier à l'Université de la réalisation effective du projet au regard de l'objet pour lequel elle a été allouée. Un rapport du séjour sera transmis à l'UFR. Afin de justifier de l'utilisation de l'aide, les justificatifs financiers afférents devront être remis en fin de mobilité (ex : titre de transports, etc.).